

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Françoise BUSALLI, Cyrille GENEVRIER, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Gérard DI FRUSCIA à Christian SOULIER, Pierre MARCOUX à Annie OSTARD, Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Cyrille GENEVRIER à Sébastien OLIVIER, Marie-Laure JACQUEMOND à Michel VALERY.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2024\_07\_06

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS – ECOLE ELEMENTAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le projet de convention pour la fourniture de repas par le collège Léonard De Vinci à la commune de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant le partenariat en vigueur avec le Département de la Loire et le collège Léonard De Vinci permettant l'accueil des élèves de l'école élémentaire Jean Monnet au réfectoire du collège durant la pause méridienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire la collaboration avec le Département de la Loire pour la prestation restauration au sein du collège Léonard De Vinci,,
- approuve la convention pour la fourniture de repas par le collège Léonard De Vinci à la commune de Saint-Romain-le-Puy pour l'année scolaire 2024-2025,
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

